Commission assainissement et travaux Le 14 septembre 2020 à DOMPAIRE

Présents:

Mesdames BABOUHOT et HERBELOT, Messieurs LARCHER, FERRATIER, L'HOTE, VAILLANT, PERRIN, ANTOINE, GREGOIRE, NICOLAS

Excusés:

Monsieur VALENCE, BASTIEN, CLAUDEL

RPOS

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Boite de branchement JUVAINCOURT

Rappel:

L'assainissement sur la commune de JUVAINCOURT a été réalisé en deux tranches :

- 1ère tranche en 2015 sous maitrise d'ouvrage de la commune
- 2^{ieme} tranche en 2016 sous maitrise d'ouvrage CCPM. Les études de cette deuxième tranche ont dû être reprises par la CCPM pour régler de gros soucis d'eaux claires parasites.

Contexte:

La commune de Juvaincourt réalise des travaux d'aménagement de voirie dans la Grande rue.

Lors des mises en place d'un assainissement collectif dans une commune, les boites de branchement sont installées uniquement sur des habitations produisant des eaux usées. Les terrains non construits et les maisons non habitables ne sont pas viabilisés.

Demande de la mairie de Juvaincourt :

La commune de Juvaincourt souhaite que certaines maisons inhabitables soient desservies. La commune de Juvaincourt a demandé à plusieurs reprises que ces travaux soient pris en charge par la CCMD.

La CCMD a toujours refusé car le règlement d'assainissement prévoit que ce sont aux propriétaires de viabiliser leurs parcelles (ou maisons inhabitables) lors de projets.

A noter que les particuliers ne sont pas forcément intéressés pour viabiliser leurs biens.

De plus, le dispositif qui permet le subventionnement de ces opérations ne prévoit pas la viabilisation.

Décision de la commission :

De manière à ne pas créer d'antécédent, la commission décide de respecter le règlement d'assainissement et ne peut pas donner une suite favorable à la demande du maire de JUVAINCOURT.

Don d'un surpresseur à l'abattoir

Rappel:

Les surpresseurs de la station de MIRECOURT ont été changés en juin 2020.

Un des anciens surpresseurs peut servir à l'abattoir. Les trois autres sont à ferrailler.

Décision de la commission :

La commission est favorable mais cela doit faire l'objet d'une délibération

Gestion patrimoniale

Assainissement

Présentation de la démarche de gestion patrimoniale de l'assainissement :

- SIG : réseaux, ouvrages, conformités
- Fiches suivi stations, postes de relevage et déversoirs d'orage
- Analyse des risques de défaillance
- TOPKAPI
- Différents rapports (RPQS, bilan autosurveillance, ...)
- Etc

Bâtiments

Les données sur les bâtiments sont dispersées et difficilement exploitables.

Un projet doit être mené pour gérer plus efficacement le patrimoine bâti :

- Collecte d'informations : date de construction, capacité d'accueil, ...
- Suivi des interventions de maintenance
- DOE en version informatique
- Plan informatique + version modifiable
- Suivi et programmation des contrôles périodiques
- Mise aux normes accessibilités

Point sur les travaux en cours

Un point est fait sur le suivi et l'avancement des travaux.

Monsieur NICOLAS demande à ce que les communes soient impliquées sur tous les travaux qui se déroulent sur leurs territoires.

Projet 2021

Le recensement des projets à mener en 2021 doit être fait pour le mois d'octobre. Les premiers points sont les suivants :

- Report 2020
- Etude de programmation musée
- Entretien voirie

- Réfection court de tennis
- Salle Multimédia
- Entretien aire des gens du voyage

Assainissement:

- Mazirot
- Domvalier
- Etude Oëlleville
- Renouvellement réseau Halles / Frairin
- Travaux anomalies réseaux de DOMPAIRE et LAMEREY
- Mise en sécurité du poste de relevage de l'aéropole